
CLAUDIA RUIZ :

Cette réunion est enregistrée.

Bonjour, bon après-midi et bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large aujourd'hui mercredi 27 juillet 2022 à 19 h UTC.

Afin de gagner du temps, nous n'allons pas faire l'appel nominal. Toutefois, sachez que nous avons reçu les excuses de Heidi Ullrich du personnel, de Marita Moll, de Pari Esfandiari, de Satish Babu, de Priyatosh Jana, de K Mohan Raidu, de Steinar Grøtterød, d'Alan Greenberg et de Claire Craig.

Du côté du personnel, nous avons Chantelle Doerksen et moi-même, Claudia Ruiz qui vais m'occuper de la gestion de cet appel.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Claudia et Marina et nos interprètes de français sont Camila et Aurélie.

J'aimerais rappeler à tous de bien vouloir indiquer votre nom avant d'intervenir lorsque vous prenez la parole et veuillez s'il vous plaît, parlez lentement pour permettre une bonne interprétation de vos propos. Nous avons aussi la transcription en temps réel pour cet appel – je vais indiquer le lien sur le chat. Merci à tous.

Et je vais maintenant céder la parole à Olivier.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bienvenue à cet appel du CPWG qui, nous l'espérons, sera peut-être un peu plus court que d'habitude puisque vous avez vu que beaucoup de personnes se sont excusées et n'ont pas pu participer à l'appel de cette semaine.

Nous allons avoir une mise à jour des petits groupes de travail, des petites équipes, qui va être assez rapide. Et de fait, je regarde un instant l'ordre du jour et j'ai l'impression qu'il n'y a aucune mise à jour d'ailleurs pour les petites équipes et groupes de travail. En tout cas, on verra si les suppléants qui participent à cet appel peuvent nous faire une mise à jour. Ensuite, nous avons les mises à jour des commentaires politiques avec Jonathan Zuck et Chantelle Doerksen. Et ensuite, Jonathan va nous présenter la mise à jour du registre des avis du Conseil d'Administration, l'ICANN75 ainsi que le point divers.

Y a-t-il des demandes de changement, modification ou ajout à cet ordre du jour ?

JONATHAN ZUCK : Olivier, écoutez, je pense qu'on peut l'indiquer sous divers, mais j'aimerais qu'on parle des thématiques de l'ICANN75 parce que la réponse d'At-Large à ce sondage doit être fournie avant vendredi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, donc on le note sous divers. Donc voici un premier amendement à l'ordre du jour sur la question politique.

Voyons maintenant les points d'action de la semaine dernière. L'un de ces points, c'est la date butoir du 22 juillet pour les commentaires sur la

politique de transfert et on traitera de cette question au point pertinent de l'ordre du jour. Le 22 juillet était la date butoir pour les consultations. Les consultations, c'est le 2 août me semble-t-il. Voilà ce que nous avons sous ces points d'action. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je suppose que ce n'est pas le cas puisqu'on va en parler dans un instant.

On peut passer aux mises à jour des groupes de travail et petites équipes. Et là, nous n'avons aucune mise à jour pour le PDP sur la politique de transfert. Je sais que Steinar n'est pas là, mais Daniel Nanghaka est avec nous. Peut-être que vous souhaitez intervenir pour nous dire quelques mots à ce sujet, Daniel ? Il m'a semblé voir Daniel Nanghaka sur cet appel. Est-ce que je me suis trompé ? Peut-être qu'il n'est pas là.

CLAUDIA RUIZ :

Bonsoir Olivier. Je crois qu'il nous a rejoint. Peut-être qu'il a dû nous quitter une seconde, mais sachez que Daniel m'a dit qu'il n'avait pas de mise à jour à faire sur ce point.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Très bien.

Mise à jour suivante, EPDP sur les IDN.

CLAUDIA RUIZ :

Excusez-moi d'interrompre de nouveau. Lutz Donnerhacke a levé la main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allez-y Lutz.

LUTZ DONNERHACKE : Pendant la réunion d’hier, on a entamé une discussion sur le changement de propriétaire et propositions y afférentes et les différences qui peuvent être mises à jour par rapport au contact du titulaire de nom de domaine. Et il y aura d’ailleurs quelques nouveautés la semaine prochaine avant les vacances d’été.

Sur la liste de diffusion, Steiner a demandé des réactions, des commentaires avant lundi de la semaine prochaine. Je vous invite donc à y participer pour voir quels sont les changements dans les noms d’un propriétaire par rapport à l’adresse mail, quelles informations sont importantes, pertinentes à fournir pour pouvoir actualiser ces informations. Et il nous faut également trouver des informations sur les changements typiques qui sont importants et les changements qui ne sont pas importants. Donc si vous pensez à un changement de nom, par exemple par rapport à un statut juridique, ou si vous avez noté qu’il y a eu un problème parce que vous avez un accent dans votre nom et que pendant le processus d’enregistrement cela n’a pas été pris en considération et que vous voulez le changer dans le document, alors faites-le-nous savoir parce que c’est très important pour nous. Même s’il existe la possibilité pour des changements mineurs, ce type de changement peut avoir des incidences très importantes en termes d’exactitude et d’orthographe. Donc si vous avez des informations, merci de nous les faire parvenir d’ici lundi prochain.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Lutz.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je ne vois pas de main levée.

Moi, j'avais une question, Lutz, d'ailleurs. Vous avez parlé d'un changement de nom. Est-ce que cela inclut aussi un changement d'adresse mail ?

LUTZ DONNERHACKE : Là, en fait, ce sont deux choses différentes. On a le changement de nom pour les personnes et les organisations, le changement pour les adresses mail – cela, c'est autre chose. Et c'est réellement important parce que les changements dans les adresses mail ou les adresses mails qui peuvent être utilisées pour obtenir des codes d'authentification et pour éviter que le nom de domaine ne soit piraté, ce sont des points très importants à prendre en considération.

D'un autre côté, si vous n'avez pas actualisé votre adresse mail parce que vous l'avez cédée à une autre personne, vous avez besoin de ces codes d'identification et autres informations pertinentes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup. Si vous avez des exemples, merci de les partager avec Lutz sur la liste de diffusion. Je ne vois pas d'autres mains levées pour l'instant. Merci de cette mise à jour.

Passons donc au EPDP sur les IDN.

CLAUDIA RUIZ : Satish a dit qu'il n'a pas de mise à jour sur ce point. Il a d'ailleurs présenté ses excuses, il ne peut pas participer à cet appel et je ne vois personne d'autre qui puisse le représenter sur cet appel.

Olivier, si vous êtes en train de parler, vous êtes sur muet. Jonathan, j'ai l'impression qu'Olivier s'est déconnecté. Est-ce que vous voulez reprendre la main peut-être ?

JONATHAN ZUCK : Je ne sais pas qui est le suivant... Alan, mais il a dit qu'il n'avait pas de mise à jour.

CLAUDIA RUIZ : Il a une très courte mise à jour à faire, mais il a un autre appel qui l'a retenu au même moment que notre appel, donc il va faire cette mise à jour la semaine prochaine.

JONATHAN ZUCK : Écoutez, je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter sur le point 4. En fait, on aurait dû commencer par dire que cela allait être une réunion très courte. On n'a pas beaucoup de choses à traiter sur notre ordre du jour parce qu'il y a des choses soit qui avancent très lentement, soit qui sont en cours ou en attente.

On a parlé du rapport initial sur la politique de transfert, on a un commentaire sur ce point. Mais Chantelle et Claudia, je crois que vous étiez en train d'analyser ce document.

CLAUDIA RUIZ : Effectivement, le document est finalisé. Il a été soumis au vote pour les membres de l'ALAC. Ce vote est en cours jusqu'à dimanche et une fois qu'on aura les résultats, on vous les enverra d'ici lundi. Et Olivier a raison, effectivement, la date butoir, c'est le 2 août, donc nous sommes dans les temps.

JONATHAN ZUCK : Très bien, donc c'est en cours.
Qu'avons-nous comme commentaires pour décision à venir ?

CLAUDIA RUIZ : Pour le mois de juillet, c'est tout. Nous en avons quelques-uns à venir en août que je vous montre à l'écran maintenant.

JONATHAN ZUCK : Mise en œuvre de la politique des données d'enregistrement, c'est cela ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, pour le CPWG effectivement.

JONATHAN ZUCK : Très bien, donc on va en parler lorsqu'Alan Greenberg sera là lors de la prochaine réunion. Et je crois d'ailleurs que pour la prochaine réunion, on a prévu une présentation, mais pas cette semaine.

Peut-être que c'est tout pour la section 4, Olivier. Est-ce que vous êtes là Olivier ? Vous êtes de nouveau connecté ? Parce que je vois que vous avez écrit sur le chat.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je suis de retour sur Zoom. J'ai été connecté au téléphone mais cela ne marchait pas.

JONATHAN ZUCK : Écoutez, on vous entend très bien sur Zoom.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bon, très bien, alors je vais rester sur Zoom. La technologie a quelques problèmes.

Effectivement, c'est très rapide. On va passer au point 5 de l'ordre du jour, mise à jour du registre d'avis du Conseil d'Administration et ICANN75. C'est à vous Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Très bien. Effectivement, c'est à moi, mais je crois que Chantelle est en train de regarder la feuille de calcul.

Ce que je voulais faire, c'était de demander à Chantelle de vous donner un aperçu et de vous présenter ce document, de vous expliquer comment le lire pour que vous puissiez bien comprendre ce qu'a dit le Conseil d'Administration par rapport à notre avis. Pourquoi ? Parce qu'il est fort probable qu'à l'ICANN75, on ait une réunion en face à face avec le Conseil d'Administration et l'un des sujets de conversation pourrait

être d'aborder toute la confusion qui peut tourner autour de cet avis et de voir s'il y a autre chose que le Conseil d'Administration demande ou attend de notre côté. Voilà un petit peu l'objet de ce document. Chantelle va l'expliquer et elle va nous expliquer ce à quoi ressemble ce document, comment le lire. Et inutile de présenter tous les points, mais est-ce que vous pourriez très brièvement nous présenter ce document ?

CHANTELLE DOERKSEN : Pas de problème, Jonathan. J'espère qu'on m'entend bien.

Voilà la manière dont l'avis de l'ALAC se présente actuellement et on essaye d'améliorer cette présentation. Si vous regardez ce document, cela vous dit où trouver les choses et ensuite, vous voyez les différentes phases par lesquelles cet avis va passer du point de vue du Conseil d'Administration. Phase 1, le Conseil d'Administration reçoit et accuse réception de l'avis et phase 2, compréhension et c'est là qu'il y a des questions de précision. Ce qu'on essaye de voir, c'est comment améliorer ce processus.

Comme Jonathan l'a dit, ce que fait le Conseil d'Administration, c'est essayer de faire en sorte que l'avis fasse partie d'une discussion thématique ou d'une réunion en face à face avec l'ALAC à l'ICANN75. C'est quelque chose de nouveau, mais si cela marche, ce pourrait être intéressant qu'At-Large ait l'occasion de parler avec le Conseil d'Administration à chaque réunion de l'ICANN et qu'il y ait un espace pour parler et avoir cette discussion.

Je vais faire une pause maintenant pour voir s'il y a des commentaires ou des questions.

JONATHAN ZUCK : Je vais commencer à ouvrir le feu, Chantelle.

Si je regarde ce tableau synthétique, je vois qu'il y a plusieurs points sous statut.

CHANTELLE DOERKSEN : Oui, effectivement.

JONATHAN ZUCK : Donc notre interprétation de cela, excusez-moi si je vous mets un petit peu sous les feux de la rampe, mais est-ce que cela voudrait dire qu'on attend quelque chose de la part du Conseil d'Administration ? Est-ce qu'ils considèrent que l'on y a déjà répondu et que le Conseil d'Administration essaye de digérer un petit peu notre réponse ? En fait, en quoi cela se traduit exactement, ce statut des choses ?

AVIR DORIA : Ici Avri. Pardon, je voulais vous rappeler que je suis là.

JONATHAN ZUCK : Ce n'était pas pour vous mettre sur la sellette, Avri. Désolé, allez-y.

AVRI DORIA : On commence à peine à se préparer à cela, mais je sais que cela fait partie de la discussion. Et de ce fait, je me soucierai personnellement de m'y pencher pour essayer d'y répondre.

JONATHAN ZUCK : D'accord, aucun problème. Je voulais savoir quelle était l'interprétation de ce document, comment on devait le lire, ce que cela voulait dire, ce qui impliquait l'étape 2, à savoir est-ce que l'étape deux pourrait inclure des sous-étapes. Normalement, dans le cadre de l'étape 2, c'est le Conseil d'Administration qui va élaborer des documents et nous les envoyer et puis c'est nous qui allons fournir des réponses face à cela. J'imagine que cela pourrait se produire à plusieurs reprises.

AVRI DORIA : Oui, j'imagine que oui, on pourrait avoir des sous-étapes. Et si nous n'avons plus de documents ou de questions à répondre, on pourrait passer à l'étape suivante. Je pense que c'est bien le cas en ce moment. On avance dans différents domaines toujours en lien avec les thématiques d'intérêt. Donc oui, je suis d'accord, je pense qu'on pourrait avancer, mais je ne sais pas vraiment quel est l'état de situation de chacune des thématiques. Je ne pourrais pas vous l'assurer. Je me préparerai pour la prochaine réunion et je pourrai vous le dire la prochaine fois. Mais en ce moment, je n'en suis pas tout à fait sûr.

JONATHAN ZUCK : Très bien, aucun problème. Désolé de vous avoir mis sur la sellette comme cela.

AVRI DORIA : Non, ce n'est pas grave. Je serai là quand vous le voudrez. Si je n'ai pas de réponse à donner, je vous le dirai.

JONATHAN ZUCK : D'accord.

Chantelle, vous avez des précisions à apporter ? Parce que vous étiez en train d'écrire sur le chat. Peut-être pourriez vous le faire verbalement ?

CHANTELLE DOERKSEN : Oui. J'essaye de me mettre à jour moi-même. Je ne suis pas toujours au courant, mais que je sache, les différents points des conseils ont été divisés en différents avis et je pense qu'on prévoit de les aborder individuellement. C'est vrai qu'un seul avis pourrait contenir plusieurs commentaires, plusieurs points.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est vrai que nous avons envoyé des documents qui étaient assez exhaustifs au Conseil d'Administration. On pourrait également en discuter. Vous pourriez nous informer de la manière la plus efficace de vous envoyer nos avis. Mais oui, quand vous dites qu'il y a différents points compris dans chaque avis, je voulais préciser un peu à quelle étape correspondait chacun de ces avis. Si on en est à une étape, cela ne veut pas dire que nous avons d'autre travail à faire ; cela veut dire que le Conseil d'Administration est toujours en train de traiter les informations que nous avons fournies, n'est-ce pas ?

CHANTELLE DOERSKEN : Jonathan, je pense que cela pourrait être un bon sujet de discussion pour la réunion conjointe ALAC-Conseil d'Administration ou peut-être qu'Avri pourrait le préciser. Or, on essaye de déterminer quels sont les

points qui sont à cheval entre deux avis, qu'est-ce qui pourrait être précisé. Là-dessus, on n'a pas de réponse concrète. Comme Avri l'a dit et comme Cheryl l'a dit, il y a des avis qui comprennent plus de 30 points, donc on essaye de les diviser. Vous voyez ?

JONATHAN ZUCK :

Oui. L'idée d'inclure ce point à notre ordre du jour était d'avoir un peu plus de précision de votre part pour savoir nous, de notre côté, comment mieux aborder les informations qu'on tient à partager avec vous, comment les faire plus digérables. Parmi nos avis dans le contexte des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, nous avons inclus les avis d'ordre général. On posait des questions par rapport aux recommandations de la CCT et on essayait de sortir un peu des termes abstraits et d'apporter des avis concrets et nouveaux en essayant de trouver des aspects un peu plus critiques, trouver quelles étaient les priorités pour les avis afin d'évaluer ce qui était déjà daté et ce qui représentait un avis essentiel dans la vision de la CCT. C'était surtout des recommandations pour le groupe de CCT. Mais ce ne sont pas des points auxquels nous avons besoin d'avoir des réponses tout de suite.

Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Bonsoir.

Si vous avez 40 points qui n'ont pas reçu de réponse, il doit y avoir une liste quelque part qui détaille quels sont ces points-là. Quelqu'un doit

l'avoir. Je propose donc d'ajouter une liste à ce document, un lien pour pouvoir accéder à cette liste.

JONATHAN ZUCK : Oui, on l'a, Chris. Ce n'était pas cela la question.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je ne savais pas qu'on l'avait.

Quant aux SubPro, je suis personnellement impatient par rapport à la réponse du Conseil d'Administration aux divers points que Justine et les collègues ont rédigés et inclus dans notre avis pour les SubPro et c'est ce dont parlait Cheryl sur le chat.

Merci. C'est un plaisir de vous parler comme toujours.

JONATHAN ZUCK : Merci Christopher.

Avri, vous avez levé la main. Allez-y.

AVRI DORIA : Oui. Il n'est pas question de comprendre l'avis, mais plutôt de comprendre tous les contextes abordés dans cet avis. Nous, de notre côté, nous avons beaucoup d'aspects à comprendre également et nous tenons à pouvoir comprendre quelle est l'interprétation que nous devrions faire de ce que vous avez inclus.

JONATHAN ZUCK : Merci Avri. Oui, tout à fait, on voulait surtout être sûr d’avoir inclus tout ce que vous attendiez de notre part. Voilà ce qu’on essayait de déterminer à travers cette discussion.

Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Jonathan.

Je voulais savoir qui s’occupe de diviser le document en parties. J’imagine que c’est le personnel du Conseil d’Administration. On pourrait peut-être prévoir de le faire un peu différemment nous-mêmes la prochaine fois.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Je ne suis pas trop sûr d’avoir compris ce que vous entendiez par votre commentaire. Ce document a été élaboré à partir de l’avis que nous avons déjà envoyé au Conseil d’Administration. C’est leur essai de documenter l’état de situation. Donc on pourrait peut-être avoir l’occasion d’établir des priorités entre tous ces points lors de notre réunion avec le Conseil d’Administration ; ce pourrait être l’occasion de poser des questions et de demander des précisions.

Mais à ce que j’ai compris, il y a un sous-comité au sein du Conseil d’Administration qui s’en occupe et ce n’est pas une question de l’établissement de priorités. Le but du Conseil d’Administration est de comprendre quelle est la situation du Conseil d’Administration. Je ne vois pas l’intérêt d’essayer de le refaire nous-même si c’est ce que vous

avez entendu par votre commentaire. Est-ce que vous voulez reprendre ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Non, je parlais de l'avenir, ce n'était pas pour refaire ce document. Mais la question qui se pose pour moi est de savoir pourquoi le Conseil d'Administration s'occupe de diviser et de morceler notre document. C'est peut-être à un autre groupe de s'occuper de fournir les informations de manière un peu plus digérable justement et divisée. Et ce n'est pas pour cette fois-ci.

JONATHAN ZUCK Vous parlez du moment d'élaborer l'avis en lui-même ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est possible. Le Conseil d'Administration a clairement créé ce document en raison de la forme sous laquelle il avait été élaboré et parce qu'ils voulaient le faire circuler, ils voulaient le diviser pour qu'il soit plus compréhensible. Oui, c'est bien compris.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

J'ai suivi le processus d'élaboration d'avis de part et d'autre de ce débat, non pas au sein du Conseil d'Administration, mais j'ai participé à

l'élaboration de tous les avis de l'ALAC et ils passent tous par une série d'étapes d'un processus d'élaboration qui suit pas à pas les besoins de rédaction, les commentaires, on prend en compte les commentaires de la communauté. Et si nous voulons nous assurer que notre document ne soit pas morcelé comme cela la prochaine fois, il nous appartient d'élaborer un document qui soit plus clair. Par le passé d'ailleurs, on a déjà utilisé des puces pour pouvoir signaler notre travail et nos commentaires point par point. En fin de compte, on finit par avoir un document du même type, mais ce serait nous qui déciderions de la division des différents commentaires.

On a également parlé d'un point et des points qui avaient été conclu parce qu'on parlait de cet avis spécifique et je ne vois pas cela sur le tableur qui vous montriez à l'instant. Je vois ceux qui n'ont pas été résolus, mais je ne vois pas quels sont ceux qui l'ont été. Dans ce tableur et dans la page de synthèse, on ne voit pas quels sont les conseils ayant été rejetés par le Conseil d'Administration ou ayant été ignorés directement. Je ne vois pas d'informations spécifiques à ce sujet en tout cas.

JONATHAN ZUCK : Vous voudriez que la page des contenus inclue une autre colonne ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je veux pas qu'on parle de points qui ont déjà été conclus et je ne la vois pas ici dans le tableur, pas dans la table des matières.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Dans ce document, il paraîtrait que le Conseil d'Administration n'a pas de sujets ayant été conclus ou approuvés. Ici, on parle plutôt de documents ou de points qui n'ont pas été mis en œuvre ou autre. N'est-ce pas ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Pour nous, ce serait beaucoup plus utile de savoir si la décision qui a déjà été prise était affirmative ou négative, si un point a été accepté ou rejeté. Plutôt que de savoir uniquement qu'une décision a été prise, on voudrait savoir quelle a été cette décision. Cela dure depuis longtemps, on voit toujours ce type de marque pour les différents processus et j'espère que d'ici quelques années, on pourra revenir sur ces chiffres et savoir quelle a été la décision qui a été prise par rapport à nos avis, s'ils ont été acceptés ou pas.

JONATHAN ZUCK : Oui. Cela revient aux discussions que nous avons entretenues avec le Conseil d'Administration et à nos discussions à l'interne pour savoir si nous voulons modifier les avis avant de les présenter, de modifier leur format. Je voulais demander à Chantelle de nous expliquer un peu comment lire ce document d'ailleurs. Chantelle, vous pourriez peut-être nous montrer un aperçu du document point par point pour nous expliquer comment le lire. Peut-être pourrait-on voir un exemple et puis on remettra le reste de la discussion à un autre moment ? Mais au moins, on saura ce qu'est en train de faire le Conseil d'Administration à propos de la grande quantité de points identifiés dans notre avis.

CHANTELLE DOERKSEN : Merci Jonathan. J'ai surligné la ligne neuf, je ne sais pas si vous la voyez. Voilà, merci Claudia. C'est un bon point de départ il me semble parce qu'il s'agit de la décision sur les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Cela fait partie de l'étape 2, de comprendre la demande. Et si vous défilez vers la droite, je pense qu'il va falloir aller tout en haut de la page pour voir le nom de la colonne. On demande qui s'en occupe et à présent, c'est l'organisation ICANN à travers la stratégie des domaines mondiaux et on n'a pas identifié d'actions qui soient nécessaires et on y a attribué un numéro de dossier. Je ne connais pas bien le système, je ne sais pas si quelqu'un le comprendra mieux que moi, quelqu'un qui soit ici, mais pour ce qui est de comprendre la demande, le Conseil d'Administration n'a pas d'informations à apporter. Il semblerait qu'il n'y a pas d'autres informations nécessaires pour comprendre cette demande.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous avons une personne qui parle.

CHANTELLE DOERKSEN : Je sais que dans le cadre des génériques fermés, il se pourrait qu'il soit nécessaire d'avoir un peu plus de contexte et d'information. Et à ce moment-là, sur la colonne de comprendre la demande, vous aurez davantage d'informations.

JONATHAN ZUCK : Merci Chantelle.

En général, le texte qu'inclut le Conseil d'Administration ici est inclus dans l'une des communications que nous échangeons avec le Conseil d'Administration et cela nous donne une idée un peu plus claire de ce qui est ici sur la colonne J, c'est-à-dire qu'on a déjà un dialogue établi et qui fonctionne. Et j'avais posé la question à Avri tout à l'heure par exemple pour savoir si nos questions des clarifications au Conseil d'Administration avait été prises en considération, parce que cela aurait été utile pour savoir si nous avons autre chose à faire afin d'apporter un peu de clarté à notre avis et ce qui y était inclus, par exemple dans le cas des procédures pour des séries ultérieures. Il va falloir comprendre quelle est cette étape de compréhension et je pense qu'à ce moment-là, on saura un peu mieux et on pourra discuter avec le Conseil d'Administration de ce qui avait été demandé.

Avri, allez-y.

AVRI DORIA :

Il faudrait que je vérifie cela. Mais une fois que le Conseil d'Administration et l'ALAC ou le CPWG et le Conseil d'Administration auront échangé à propos de ce tableur, j'imagine qu'il sera mis à jour et puis on verra si on a bien compris ou pas. Et à ce moment-là, on saura si on avait bien compris. Si le document est mis un jour, vous pourrez le regarder et voir si on a bien compris ou dire : « Ils n'ont toujours pas compris. » Ce n'est donc pas tout simplement un espace à remplir, ce sera au contraire un petit paragraphe qui vous permettra de comprendre si nous avons une idée claire de ce que vous entendiez par votre avis ou pas.

JONATHAN ZUCK : Oui. Effectivement, je pense qu'il va falloir que l'on considère la colonne et voir si tout a été bien compris ou pas. Oui, allez-y, pardon Avri.

AVRI DORIA : On continue d'y travailler et on s'améliore à mesure que le travail avance. Ce sont des initiatives toujours en cours et je pense qu'elles sont utiles et elles le seront progressivement. Cela vous donnera l'occasion de nous dire en même temps si cela a été utile ou pas. On a tous un petit bilan à faire à la fin du processus.

Je vais me taire maintenant.

JONATHAN ZUCK : Merci.

Oui, Olivier disait qu'il y en a tellement et que cela prend trop de temps et de ce fait, on voudrait savoir si nous avons autre chose à faire, si on devrait peut-être passer par un processus d'établissement de priorités comme on l'a fait dans le cadre des révisions et ce, pour essayer d'expliquer au Conseil d'Administration quelles sont pour nous les priorités. Vous me direz qu'il s'agit d'un exercice qui pourrait vous aider.

Cette question, je vous la posais à vous, Avri. Excusez-moi, je n'ai pas spécifié, mais c'était pour vous cette question.

AVRI DORIA : Excusez-moi, j'essayais de répondre à autre chose sur le chat et du coup, je n'ai pas bien entendu votre question. Excusez-moi, je n'étais pas concentrée.

JONATHAN ZUCK : Pas de problème. Ma question était la suivante : Étant donné le volume de questions qui ont été soumises, Olivier est préoccupé par rapport au temps que cela prend et parfois, cela s'apparente un peu la question qu'on a eue par rapport à la recommandation de révision, etc. Est-ce qu'on devrait fixer des priorités par rapport à ce qu'on considère comme méritant une priorité particulière ?

AVRI DORIA : Oui. Si vous avez une liste de priorités, cela vous aiderait parce que sur certains points, on ne se rend pas compte que c'est une priorité jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur ce point, parce que chaque semaine, on a des discussions sur telle question ou telle autre. Donc on a beaucoup de discussions en cours et très souvent, jusqu'à ce qu'on ait l'ODP qui va prendre bon nombre de ces aspects en considération, on va être dans cette situation. On pense avoir la réponse, mais jusqu'à la fin, on n'a pas la certitude. Je suis sûre qu'il y a des questions qui méritent d'être considérées comme prioritaires et par rapport aux recommandations sur lesquelles on essaie d'obtenir une recommandation et sur la réalité de ce qu'on peut faire et cela, c'est beaucoup plus difficile à faire, et passer tout cela en revue. Donc ce n'est qu'au moment où on prend ces décisions que toutes les questions et les tenants et les aboutissants apparaissent.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais l'audio d'Avri est très défaillant.

JONATHAN ZUCK : Oui, je comprends tout à fait Avri ce que vous dites. Peut-être qu'il faudrait créer un autre statut pour « En attente d'ODP » quelque chose.

AVRI DORIA : Non, ce n'est pas en attente, on en parle toujours. On a des discussions constantes sur pratiquement toutes les questions qui concernent la communauté. On a la question de la semaine, etc. ; donc elles ne sont pas en attentes, elles sont en cours.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci.

Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

Je suis tout à fait d'accord avec ce système et ce tableau, Avri, et je suis tout à fait d'accord avec ce processus. Mais ce qui me préoccupe, c'est finalement qu'on s'enlise un petit peu.

AVRI DORIA : Je ne sais pas ce que vous voulez dire exactement. C'est faire de l'obstruction ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est cela, prolonger le débat en fait, l'enliser pour faire obstruction. Vous avez dit que le Conseil d'Administration est en train d'examiner telles questions à la lumière de l'avis de l'ALAC et d'autres

groupes. Et finalement, vous avez l'avis de l'ALAC et des autres groupes. Je comprends bien que le Conseil d'Administration a du mal à avancer, donc je suis quelque peu préoccupé par cela.

AVRI DORIA :

Oui, cela nous aide beaucoup d'avoir un suivi à ce niveau-là et on peut avoir une discussion spécifique sur une thématique particulière à une réunion spécifique. Et en général, on a quelqu'un qui nous dit : « Voilà, vous avez cet avis de l'ALAC là-dessus, l'avis du SSAC. Voilà la justification, la raison d'être, les antécédents, voilà les questions qui sont en cours, en suspens. » Cela nous renvoie ensuite à l'ODP. Donc il y a toute une dynamique. Plus on a des questions à examiner et plus les avis sont contraires les uns aux autres, plus c'est difficile pour nous de trouver un équilibre, parce que vous nous donnez un avis, il faut qu'on arrive à le comprendre et qu'on le prenne en considération à la lumière des autres avis. Donc cela prend du temps, mais moi, je ne parlerais pas d'obstruction.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Non, je ne dis pas que c'est le cas, mais je me pose la question, à savoir si cela pourrait donner lieu à de l'obstruction avec certaines personnes qui voudraient prolonger le débat. Parce que je suis préoccupé, parce que vu le rythme d'examen actuel de cet avis, cela veut dire qu'il y a les membres actuels du Conseil d'Administration, les nouveaux qui vont rentrer, et c'est très long comme processus.

AVRI DORIA : Le personnel doit garantir une certaine continuité. On a l'historique et tout, vous savez. Alors bien entendu, quelqu'un pourrait utiliser un avis pour faire en sorte que le débat s'enlise. Mais sachez qu'on travaille de bonne foi et c'est de toute façon le droit de chacun de donner son avis. On part de ce principe-là.

JONATHAN ZUCK : Merci Avri et merci Olivier. Bien entendu, c'est le début d'une longue conversation qu'on va avoir avec le Conseil d'Administration dans son ensemble à l'ICANN75. Mais on va essayer de travailler sur la terminologie pour ce qui est de l'intitulé des statuts et établir des priorités ou revoir les choses pour nous assurer que les choses les plus importantes ressortent bien.

Voilà, je pense que c'est tout pour aujourd'hui. Je voulais simplement vous dire que ce document existe et vous présenter rapidement ce document, vous expliquer comment le lire. À moins qu'il y ait d'autres questions ou demandes d'intervention par rapport à la manière dont on doit lire ce document, je pense que ce point de l'ordre du jour est maintenant clos, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Et merci énormément Avri d'avoir participé à cette discussion, c'était très utile. Excusez-moi de nouveau de vous avoir un petit peu mise en avant et je vous ai un petit peu forcé la main pour intervenir, mais c'est intéressant de savoir ce qu'en pense le Conseil d'Administration.

On passe à la deuxième partie de cette réunion, divers, ce qui inclut également une discussion sur l'ICANN75. À vous Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Merci.

Le personnel, est-ce que vous pourriez rapidement nous présenter les thématiques proposées pour les plénières ? Là, je vous prends peut-être un petit peu de cours.

CLAUDIA RUIZ :

Très bien, pas de problème. Vous parlez de quelles thématiques ? Celles présentées par le comité de planification ?

JONATHAN ZUCK :

Non, pas celles-là. Écoutez, je peux vous donner le lien. Excusez-moi. Olivier, allez-y et puis je vais essayer de retrouver ce document qui va nous orienter dans cette discussion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Pendant que vous cherchez ce document, sachez que j'ai indiqué sur le chat un hyperlien vers le site web de l'ICANN 75. Vous pourrez voir le projet d'emploi du temps depuis le 13 septembre... C'est du 17 septembre, pardon, jusqu'au 22 septembre. C'est la réunion annuelle, donc c'est une longue réunion, l'ICANN75. On a les questions pour l'ICANN75, les questions que nous et la communauté sommes appelés à suggérer, et les réunions avec le Conseil d'Administration et avec le PDG et que le PDG aura également avec d'autres SO et AC. Tout cela apparaît

sous « Sous-groupes ». Il est important que vous le sachiez parce que plus vite vous indiquerez vos suggestions, plus vous aurez de chance d'être retenu.

Est-ce que je vous ai laissé suffisamment de temps Jonathan pour chercher ce que vous cherchiez ?

JONATHAN ZUCK :

J'ai trouvé le sondage, mais pas l'autre document. Je voulais vous montrer cela pour en discuter.

La première question sur les thématiques de plénière, de quoi s'agit-il ? On a eu des discussions sur le fait de savoir si on a besoin d'une plénière thématique lors de cette assemblée générale annuelle étant donné qu'on a déjà beaucoup de réunions et beaucoup de réunions vont avoir lieu en même temps.

Vous voyez ici certaines des choses qu'on a soumises. D'abord, faire évoluer le modèle multipartite de l'ICANN, c'est une suggestion de Marita et peut-être qu'on pourrait impliquer Bryan Cote pour nous aider dans cet effort. Ensuite, l'acceptation universelle et je pense que c'était Hadia qui a suggéré cette plénière. Je ne sais pas si Hadia vous voulez nous dire quelques mots là-dessus ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, merci.

Je n'ai rien préparé sur ce point, mais l'idée, c'est qu'on a une réunion annuelle de l'ICANN en Asie-Pacifique et parler de l'acceptation universelle, c'est très important parce que cela renvoie à la question

d'un internet multilingue. L'idée est de présenter cette thématique du point de vue d'un internet multilingue qui encourage la diversité et l'inclusion. Ce serait d'aborder l'acceptation universelle de ce point de vue et sous cet aspect. Le principal accent serait mis là-dessus, sur l'internet multilingue et l'inclusion.

JONATHAN ZUCK :

Très bien, merci.

Il y a aussi une proposition du GAC de fusionner un certain nombre de thématiques qui ont émergé très récemment, la liste de blocage et de réputation, faire avancer la conversation autour de l'utilisation malveillante du DNS. Là, je sais pas bien comment faire la différence entre notre appel sur la planification et celui du comité de planification. Il y a eu un petit va-et-vient entre ce groupe et le nôtre par rapport aux suggestions de plénières thématiques. Autre thématique suggérée par le GAC, la fragmentation de l'internet et là encore, l'idée est d'avoir une discussion qui se rapproche de nouveau de l'utilisation malveillante du DNS. Ensuite, statuts constitutifs de l'ICANN qui soient en conflit ou en harmonie avec la législation nationale, internationale et conventions internationales. Donc vous pouvez répondre à ce sondage en tant que membre de la communauté At-Large, mais avant de faire cela, je voulais avoir une discussion lors de cet appel parce qu'il faut répondre à ce sondage avant vendredi.

Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Sur les questions dont on parle actuellement, toutes ces questions qui sont à l'écran sont très importantes : faire évoluer le modèle multipartite de l'ICANN, l'acceptation universelle et tout ce qui est organisé par le groupe de travail sur l'acceptation universelle, ensuite la fragmentation de l'internet. Il y a deux thématiques ici. « Les statuts constitutifs de l'ICANN sont-ils en conflit ou en harmonie avec la législation nationale ? », cet intitulé, je ne sais pas s'il est correct, mais il faudrait parler des limites des statuts constitutifs. C'est la première fois qu'on présente cette thématique comme une thématique intercommunautaire et je pense que la thématique pourrait être mieux définie, l'intitulé plus clair pour mieux présenter cette thématique. C'est ce qui a retenu mon attention sur cette diapositive.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci. Effectivement, c'est une nouveauté. Bien entendu, on a eu des sessions, d'ailleurs sous la houlette de Joanna, par rapport à ce qui se passe au niveau du droit international. Mais peut-être que cela, c'est un peu plus général.

D'autres commentaires du groupe ? Surtout, ne soyez pas timides. Allez-y, lancez vous. Je vois certains commentaires sur le chat. Est-ce que quelqu'un veut transposer ces questions sur le chat en intervention ? Je vois que John parle de l'utilisation malveillante du DNS ; bien entendu, c'est une thématique récurrente qui est toujours présente autant dans nos discussions et cette distinction entre les domaine qui sont enregistrés à des fins malveillantes plutôt que les sites web qui sont détournés. Donc c'est d'autant plus important de faire cette distinction et la distinction dont parlait John sur le chat est importante.

Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Jonathan.

Je pense que pour répondre à la question, il faut reconsidérer qu'est-ce qu'on appelle une séance plénière. Si nous devons choisir un sujet, je pense que le seul endroit où nous pourrions choisir un sujet serait au sein de notre groupe. Comment avancer à travers notre discussion ? Et surtout, la question serait de savoir comment bien prendre en considération les retours des autres participants et comment en tenir l'ICANN au courant. Je ne suis pas sûr que ce que vous proposez soit une bonne idée. Je sais que je n'ai pas vraiment de réponse à la question. Il y a des sujets que j'ai trouvé formidables, mais je pense qu'il sera difficile que nous puissions nous mettre d'accord avec tous les groupes. Peut-être faudrait-il que l'on se mette d'accord sur les liens qu'il pourrait y avoir entre ce qui se passe au sein d'un groupe et ce qui se passe ailleurs. Et puis, chacun des groupes devrait penser de son côté à commencer à faire avancer la situation avant de nous mettre d'accord. Même si à EURALO nous avons déjà tenu une réunion similaire dans le cadre d'une de nos réunions mensuelles, peut-être qu'un sujet pourrait être repris et cela pourrait être une bonne idée de voir ce qu'il implique et de considérer comment travailler ensemble à ce sujet-là.

Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien.

Holly.

HOLLY RAICHE :

Par rapport à l'acceptation universelle, je voulais dire qu'il faudrait peut être que l'on ajoute un créneau. On commence déjà à penser à la prochaine série, et l'acceptation universelle des noms de domaine dépasse les IDN. Donc on pourrait faire une analyse des IDN qui sont acceptés et utilisés. On pourrait se poser la question de savoir s'il s'agit d'une fragmentation ou pas lorsqu'on n'a pas abordé un sujet. Et je pense que ceci pourrait être d'intérêt.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Holly. Entre autres, il nous intéresse de savoir que les numéros ont beaucoup changé pour l'acceptation universelle. L'acceptation des IDN a beaucoup changé. Il y a des IDN qui sont toujours en retard. Et les nouveaux gTLD ont été acceptés à 50 % ou 70 %, corrigez-moi Siva si je me trompe. Moi-même, ça m'a surpris, mais je sais qu'on a avancé avec les gTLD.

Judith.

JUDITH HELLERSTEIN :

J'aime bien cette proposition d'une séance qui permette de comprendre la liste de blocage en fonction de la réputation. Dans le cas d'utilisation malveillante, je pense que c'est un des grands sujets. Et je pense que si on invitait le [RISG] à faire une présentation à ce sujet, il pourrait apporter d'autres informations que ce qu'on aurait entre nous.

Pour nous, il serait très intéressant de voir le modèle multipartite, la liste de réputation et de blocage et bien sûr, l'acceptation universelle.

JONATHAN ZUCK :

D'accord.

D'autres commentaires ? D'accord. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je pense qu'on peut passer à un autre sujet et vous pouvez sortir de l'enquête. Merci d'y avoir accédé.

Je pense que c'était tout ce qu'on avait à discuter. Je vais revenir sur le chat pour voir après s'il y avait des commentaires. Olivier à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan. J'apprécie cette discussion par rapport aux préparations.

Y a-t-il des divers ? En l'absence de mains levées, il me semble que nous pouvons conclure cet appel. Il ne nous reste plus qu'à vérifier quand se tiendra notre prochaine réunion du CPWG.

CLAUDIA RUIZ :

Olivier, normalement, notre prochain appel devrait se tenir mercredi prochain le 3 août à 13 h UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Mercredi à 13 h UTC. C'est décidé. Merci Claudia.

Jonathan, j'ai vu beaucoup de commentaires sur le chat par rapport au sujet précédent. Je vous le signale pour que vous alliez les voir et je

demande au personnel d'enregistrer le chat pour le consulter à la fin de l'appel.

JONATHAN ZUCK : Oui, je sais Olivier, ce sera fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Greg lève la main.

GREG SHATAN : Je voulais juste dire que la prochaine fois, on devrait reprendre la discussion par rapport aux génériques fermés. On en a beaucoup échangé la semaine dernière et nous n'avons pas épuisé le sujet, donc je voudrais proposer que l'on y revienne la semaine prochaine ou alors à un autre moment. Mais je pense qu'il faut revenir sur ce sujet. La première discussion était plutôt introductoire ; voilà pourquoi je le dis.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour la suggestion, Greg. Jonathan, il me semble qu'on peut en prendre note pour l'un de nos prochains appels au mois d'août.

JONATHAN ZUCK : Oui, bien sûr. La semaine prochaine, nous avons la présentation du NCAP, donc on pourra prendre note de cette proposition pour l'appel suivant. Mais oui, effectivement, la participation de Greg au sein du groupe trilatéral avec la GNSO et le GAC nous intéresse énormément.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci et merci beaucoup Greg. C'est noté et nous supprimons cette question et nous vous demanderons de nous en parler prochainement.

Je ne vois plus d'autres mains levées. Greg, avez-vous d'autres commentaires à faire ? Très bien, merci.

Étant donné que nous n'avons plus de demande de prise de parole, je vous remercie tous et en particulier, je remercie les interprètes et la personne responsable du sous-titrage en direct qui a fait un travail formidable. J'ai moi-même suivi la séance à travers les sous-titres. N'oubliez pas qu'il y aura un petit sondage lorsque vous aurez fermé la fenêtre de Zoom ; nous vous prions d'y répondre.

Jonathan, vous avez d'autres commentaires? Nous avons conclu avant l'heure.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'était prévu. Je pense que nos bénévoles méritent bien un peu plus de temps pour eux. Alors merci à tous et continuez de profiter de votre été.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]